



SPORTS

Information sur la reprise sportive

Madame la Présidente, Monsieur le Président d'associations sportives,

Le gouvernement a confirmé la reprise du sport individuel de plein air pour les adultes dans un rayon de 20 km et dans une limitation de 3 heures.

Pour les sports collectifs et les sports de contact, il faudra attendre le 20 janvier 2021.

Dès samedi 28 novembre au matin, en plus des mineurs qui pourront reprendre le chemin de leur club pour pratiquer en plein air, les adultes seront aussi autorisés à pratiquer du sport sous certaines conditions.

Il sera ainsi possible de jouer au golf, au tennis, d'aller faire de la voile ou de surfer, par exemple, le tout dans un rayon de 20 km et dans la limite de 3 heures.

« Les adultes ne pourront pas reprendre les sports collectifs et de contact avant le 20 janvier »

Les mineurs pourraient retrouver leur club pour des activités extrascolaires en intérieur dès le 15 décembre, date de la fin du déconfinement.

« C'est aussi une reconnaissance du rôle central joué par les associations dans notre vie. »

Une reprise en trois temps :

Etape 1 : à compter du 28 novembre – Adaptation du confinement

- Activités extrascolaires de plein-air
- Sports individuels de plein air dans la limite de 20 km et 3 heures
- Sports nautiques

Etape 2 : à compter du 15 décembre – Fin du confinement

si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

- Activités extrascolaires en intérieur

Etape 3 : à compter du 20 janvier 2021 – Nouvelles ouvertures

si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport
- Sports collectifs et sports de contact
- Stades et arénas

Sportivement

Dikran ZAKEOSSIAN
Maire de Moret-Loing-et-Orvanne

Stéphane GREAU-CROS
Conseiller municipal délégué aux Sports